

COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 26 février 2021

Présents : M Marcel JACQUIN, Maire, Président

MM Jacques ROLLAND, Marie-Odile ROUSSELET, Daniel DALLERY, Gisèle PLAZA, Jean-Louis GREAU, Corinne DRUHET, Sylvain BOUVIER, Maryline JAMES, Fabrice MONNERY, Sandrine RAVET, Rémy BARGE, Karine MARTIN et Sébastien GUILLON

Excusée : Mara PHILIP,

Procuration : Mara PHILIP à Gisèle PLAZA,

Secrétaire : Sébastien GUILLON

**A l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 janvier 2021 est approuvé.
Arrivée de Sylvain BOUVIER à 20h00.**

Délibération N°19 : Autorisation d'encaissement de chèques de remboursement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser :

- ~ un chèque de 426.74 € de GROUPAMA pour modification de contrat émis au nom de la commune de Saint-Vulbas sur le budget du Centre Aquatique,
- ~ un chèque de 500.00 € de MOKAMATIC pour la reprise de distributeurs boissons et alimentation émis au nom de la commune de Saint-Vulbas sur le budget du Centre Aquatique,
- ~ un chèque de 968 € de BPCE IARD pour l'indemnisation du dégât des eaux survenu au 966 rue Claires Fontaines émis au nom de la commune de Saint-Vulbas sur le budget communal.

Délibération N°20 : Emprunt – Budget gendarmerie - Renégociation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider l'offre de prêt renégociée au taux de 0.90% sur 17 ans, soit jusqu'au 01/06/2038 et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre de prêt et tous documents s'y rapportant.

Délibération N°21 : Embauche de scolaires pendant les mois de juillet et août 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de recruter pour l'année 2021, 4 scolaires pendant le mois de juillet et 4 scolaires pendant le mois d'août, pour l'exécution des travaux d'accompagnement (entretien – embellissement), précise que la durée hebdomadaire de chaque emploi sera de 20 heures, à raison de 4 h 00 par jour et que le recrutement se fera dans le cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux, donne à cette mission un caractère tout à fait exceptionnel et autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement de ces 8 scolaires et à signer les contrats correspondants.

Délibération N°22 : Concession du Service public de l'assainissement collectif - Avenant n°2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°23 : Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie - Article L 2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n°2021/10 du 15/01/2021 : Monsieur le Maire accepte le don fait par l'Association Patrimoine, Culture et Traditions à la Commune d'un tracteur RENAULT 7050N d'une valeur de 1 800,00 € et un tracteur Mc CORMICK F235D d'une valeur de 2 700,00 €.
- Décision n°2021/11 du 27/01/2021 : Monsieur le Maire accepte la proposition de France ELEVATEUR relative au contrat d'entretien de la nacelle pour un montant forfaitaire de 1 470,00 €/an.
- Décision n°2021/12 du 1/02/2021 : Monsieur le Maire accepte la proposition de QUALICONSLT Immobilier relative au diagnostic amiante et plomb pour les travaux d'extension et réaménagement des vestiaires du stade pour un montant de 1 348,00 € HT.
- Décision n°2021/13 du 1/02/2021 : Monsieur le Maire signe avec ENGIE le contrat gaz pour les Serres et la Médiathèque jusqu'au 31 décembre 2025 pour un montant de 4 861,52 € HT/an.
- Décision n°2021/14 du 2/02/2021 : Monsieur le Maire signe avec CAMPING-CAR PARK la convention d'occupation du sol sur les parcelles cadastrées section B n° 463 et 464.
- Décision n°2021/15 du 4/02/2021 : Monsieur le Maire accepte l'offre de DUMONT SECURITE pour le remplacement d'extincteurs pour un montant de 3 187,80 € HT.
- Décision n°2021/16 du 18/02/2021 : Monsieur le Maire signe avec OCAD3E la convention de collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers à compter du 1/01/2021 pour une durée de 6 ans.
- Décision n°2021/17 du 18/02/2021 : Monsieur le Maire signe avec ECOSYSTEM la convention de reprise des lampes usagées collectées par les communes à compter du 1/01/2021 pour une durée de 6 ans.

Délibération N°24 : Viabilisation d'un lotissement de 5 lots "ex-Donze" et viabilisation d'un lot en surplus bâti hors lotissement - Marché de travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de l'entreprise RIGAUD TP et autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux correspondant pour un montant de 87 163,50€ HT, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°25 : Travaux de viabilisation de 2 lots "Aux Honsains" - Prix de vente du terrain

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider les devis suivants :

- Terrassement	PERRIOL	15 270,80 € HT,
- Raccordement électricité	ENEDIS	906,00 € HT,
- Raccordement eau	VEOLIA	3 949.15 € HT,
- Raccordement assainissement	VEOLIA	3 997,72 € HT,

Autorise Monsieur le Maire à signer le mandat d'exclusivité avec ATOUT IMMO et fixe le prix de vente des 2 lots à 150,00 € HT au m².

Délibération N°26 : Changement du système de chauffage et climatisation à la mairie - Maître d'Œuvre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de l'entreprise ENERPOL et autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant pour un montant de 13 000,00 € HT, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°27 : Réaménagement de la salle des associations - Marché de travaux - Avenant 2 des lots 2 et 7

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°28 : Acquisition parcelles cadastrées section A n°361, 391, 398, 632 et 633, section B n°1535 et 1598, section C n°948, 1031 et 1032 - Propriété SMPIPA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles énumérées ci-dessus, pour une surface totale de 107 384 m², propriété du Syndicat Mixte de la Plaine de l'Ain, au prix de 0,50 € HT/m², honoraires non compris, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant, ainsi que toutes pièces s'y rapportant, décide que la commune prendra à sa charge les frais de notaire et de prélever les crédits nécessaires à cette acquisition sur l'opération 97, acquisitions terrains et bâtiments.

Questions diverses :

- La commission Environnement s'est réunie le vendredi 19 février pour la présentation du cahier de fleurissement, qui devra être adressé au Conseil National des Villes et Villages Fleuris avant le 9 avril.
Le cahier est validé par le Conseil Municipal.
- Orientations budgétaires : Monsieur le Maire retrace la situation budgétaire de 2020 avant de faire état des dépenses d'investissement à inscrire au budget 2021.
- Le samedi 6 mars, le Conseil Municipal visitera :
 - ~ La station d'épuration de Marcilleux,
 - ~ La salle des associations,
 - ~ La boulangerie.

La séance est levée à 22h30.

La prochaine séance est fixée au vendredi 26 mars 2021 à 20h00.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-VULBAS, le 2 mars 2021



Marcel JACQUIN